



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

**F**

# COMITÉ DES PÊCHES

**Trente-cinquième session**

**5-9 septembre 2022**

**SÉCURITÉ EN MER, PROTECTION SOCIALE ET TRAVAIL DÉCENT  
DANS LES SECTEURS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE**

## Résumé

Ce document résume les dernières activités de la FAO à l'appui de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable, en ce qui concerne la sécurité en mer, la protection sociale et le travail décent dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M. Raymon van Anrooy  
Fonctionnaire principal des pêches  
Chef d'équipe, Technologie et opérations (NFIFO)  
Courriel: [Raymon.VanAnrooy@fao.org](mailto:Raymon.VanAnrooy@fao.org)

## I. INTRODUCTION

1. Ce document d'information fournit des renseignements complémentaires par rapport au document de travail COFI/2022/9 (*Évolution des processus de portée mondiale et régionale en rapport avec les pêches et l'aquaculture*), en ce qui concerne la sécurité en mer, la protection sociale et le travail décent dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.
2. En 2021, dans la Déclaration sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture du Comité des pêches<sup>1</sup>, les Membres de la FAO ont déclaré œuvrer en faveur de la mise en place de conditions de travail sûres, salubres et justes pour tous dans le secteur, appuyer les efforts déployés pour prévenir et faire cesser le travail forcé, faciliter l'accès des pêcheurs, des aquaculteurs et de leurs communautés aux programmes de protection sociale, favoriser les mesures destinées à renforcer la sécurité en mer et agir pour augmenter le niveau de vie de chacun dans le secteur, en collaboration avec d'autres organisations internationales telles que l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation maritime internationale (OMI).
3. La pêche commerciale reste l'une des activités les plus dangereuses au monde. En 2019, la FAO a ramené à 32 000 son estimation du nombre de décès annuels liés à la pêche dans le monde. Cependant, de nouvelles recherches menées par le PEW Charitable Trust, la Lloyds Register Foundation, l'OMI, la FISH Safety Foundation (FSF) et la FAO, auxquelles ont contribué de nombreux Membres de la FAO, laissent à penser que le nombre de décès annuels dans le secteur dépasse probablement, et de loin, le seuil des 100 000<sup>2</sup>. Ces importantes pertes humaines s'expliquent notamment par l'absence de cadre législatif complet en matière de sécurité et le manque de coordination dans la promotion de la sécurité en mer dans le secteur de la pêche. La plupart des accidents et des décès se produisent dans le cadre de la pêche artisanale. Les artisans pêcheurs ne reçoivent généralement aucune formation relative à la sécurité et travaillent sur des navires peu sûrs qui ne sont pas dotés de tous les équipements de sécurité nécessaires. La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR) est également une cause importante de mortalité. Elle s'ajoute à d'autres facteurs de risque (surpêche, changement climatique, conflits locaux et pauvreté) qui, associés les uns aux autres, accroissent la mortalité parmi les pêcheurs.

## II. ACTIVITÉS DE LA FAO RELATIVES À LA SÉCURITÉ EN MER DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE

4. En 2021 et 2022, la FAO a élaboré des programmes de renforcement des capacités et mis au point des supports relatifs à la sécurité en mer destinés aux artisans pêcheurs. Ces activités ont été menées conjointement avec des interlocuteurs gouvernementaux dans les régions Caraïbes, Proche-Orient, Afrique du Nord et Pacifique, ainsi qu'avec des partenaires tels que la FSF, plusieurs organes régionaux des pêches (ORP) et les autorités nationales de sécurité maritime.
5. Sur la période 2019-2021, plus de 1 250 pêcheurs des Caraïbes ont été formés par la FAO<sup>3</sup> aux technologies de l'information et de la communication (TIC), principalement à l'utilisation des trois appareils essentiels à la sécurité en mer des artisans pêcheurs: la radio à très hautes fréquences (VHF), le système de positionnement mondial (GPS) et le téléphone portable. La FAO a distribué 1 200 radios VHF à des pêcheurs de la région pour qu'ils puissent plus facilement communiquer en cas de détresse, éviter des accidents en mer et donner l'alerte rapidement en cas de tempête ou d'ouragan. Elle a également mis en place plusieurs systèmes de relais pour augmenter la portée des radios VHF car

---

<sup>1</sup> La Déclaration sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture du Comité des pêches (2021) est disponible à l'adresse suivante: <https://doi.org/10.4060/cb3767fr>.

<sup>2</sup> Ces données scientifiques sont en cours d'examen.

<sup>3</sup> Les activités menées dans la région Caraïbes ont bénéficié de l'appui du projet CC4FISH sur l'adaptation au changement climatique du secteur de la pêche dans les Caraïbes orientales, financé par le Fonds pour l'environnement mondial, et du projet financé par le Gouvernement norvégien visant à aider les États Membres de la FAO à appliquer des mesures d'adaptation au changement climatique dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

celle-ci est limitée par la ligne de visée. Sur la période 2021-2022, elle a formé plus de 1 900 pêcheurs des Caraïbes aux bases de la sécurité en mer, dont 56 à la réparation et à l'entretien des moteurs.

6. Une formation de la FAO sur la sécurité en mer des petits pêcheurs destinée aux formateurs a été dispensée en 2021 à des personnes de quatre pays insulaires du Pacifique et en 2022 à des personnes de 14 pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord. Le module de formation est adaptable et traite de la sécurité générale, de la sécurité des personnes, de la stabilité des embarcations, des communications radio, de la survie en mer, des interventions de premiers secours, de la gestion des risques en matière de sécurité, des règles de circulation maritime et des bases du rôle de formateur. Il a été élaboré par la FSF.

7. Une session de perfectionnement a été organisée en ligne en 2022 pour les formateurs de la région Caraïbes: 60 personnes ont ainsi pu rafraîchir leurs connaissances et bénéficier des dernières informations sur la sécurité des pêcheurs, les accords internationaux relatifs à la sécurité en mer, ainsi que les supports de formation disponibles<sup>4</sup>. Un webinar sur les bases de la sécurité dans le cadre de la pêche artisanale a également été proposé en 2021 aux acteurs de la Méditerranée et du Proche-Orient.

8. Le manuel de la FAO sur la sécurité en mer pour la pêche artisanale<sup>5</sup> est désormais disponible en 16 langues: anglais, arabe, bengali, chinois, cingalais, espagnol, français, gujarati, indonésien (bahasa), malayâlam, oriya (odia), portugais, russe, tamoul, telugu et turc. Les locuteurs de ces langues représentent plus de 70 pour cent de la population mondiale. Le manuel est disponible gratuitement et propose des conseils de sécurité simples et clairs en s'appuyant sur des vignettes. Il a été élaboré en collaboration avec le Programme du golfe du Bengale – Organisation intergouvernementale (BOBP-IGO).

9. Afin d'aider les artisans pêcheurs à respecter les règles régissant le trafic maritime, la FAO et des partenaires ont mis au point un cours de formation en ligne. Le Pôle de formation en ligne de la FAO propose ce cours en anglais, sous le titre «The Rules of the road at sea for small-scale fishers»<sup>6</sup>. Il est prévu de traduire ce cours en chinois, en espagnol et en français en 2022 et 2023.

10. En 2021, la FAO a retravaillé son site web sur la sécurité dans le secteur de la pêche. Celui-ci<sup>7</sup> est disponible dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

### **III. TRAVAIL DÉCENT ET PROTECTION SOCIALE DANS LES SECTEURS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE**

11. Pendant la période intersessions, la FAO a continué d'œuvrer à l'intégration du programme de l'OIT pour un travail décent dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, en accord avec le fil conducteur stratégique de la FAO, qui vise à améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie, sans laisser personne de côté, et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU<sup>8</sup>. Les activités menées ont notamment porté sur la production de connaissances, les actions de promotion au sein des enceintes régionales et mondiales et la fourniture d'un appui aux politiques nationales visant à mettre en application des normes fondamentales du travail, ainsi qu'à faciliter l'accès des pêcheurs et des travailleurs du secteur de la pêche à la protection sociale.

12. Depuis 2014, la FAO organise chaque année, avec l'Association espagnole de grossistes, d'importateurs, de fabricants et d'exportateurs de produits de la pêche et de l'aquaculture

---

<sup>4</sup> Pour en savoir plus, veuillez consulter la page suivante: <https://www.fao.org/fishing-safety/news-events/events/detail/en/c/1469617/>.

<sup>5</sup> Les 16 versions linguistiques du manuel sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CA5772FR>.

<sup>6</sup> Le cours de formation en ligne est disponible à l'adresse suivante: <https://elearning.fao.org/course/view.php?id=704>.

<sup>7</sup> Le site est disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/fishing-safety/fr/>.

<sup>8</sup> Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante: <https://sdgs.un.org/fr/2030agenda>.

(CONXEMAR), le Dialogue de Vigo, manifestation de référence en faveur de conditions de travail décentes dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Cette manifestation est axée sur les mesures de lutte contre les atteintes aux droits humains et au droit du travail dans les filières de la pêche et de l'aquaculture. Il encourage un débat ouvert qui permet de recueillir les vues de multiples acteurs.

13. La FAO et l'Apostolat de la mer, en collaboration avec l'OMI, l'OIT et l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain, ont organisé en 2021 un séminaire technique en ligne de niveau régional portant sur les liens entre la sécurité des navires, les conditions de travail et la pêche INDNR. Le séminaire, qui a débouché sur un appel à l'action, a rassemblé des experts des autorités chargées de la sécurité, du travail et des pêches, ainsi que des syndicats et des représentants d'artisans pêcheurs, des organismes nationaux de défense des droits humains, des organismes des Nations Unies et des associations de pêcheurs.

14. À la trente-quatrième session du Comité des pêches, les Membres se sont dits favorables à la poursuite de l'élaboration des directives de la FAO sur la responsabilité sociale dans les filières de la pêche et de l'aquaculture. Les directives de la FAO seront facultatives, non-contraignantes et concrètes et feront la synthèse des outils internationaux, conventions et normes déjà en place et reconnus au niveau international. Elles visent à renforcer la responsabilité sociale dans les filières de la pêche et de l'aquaculture et à promouvoir les droits humains et le droit du travail, notamment le travail décent et la protection sociale. En 2021, des consultations multipartites ont eu lieu à l'échelle mondiale et ont rassemblé les Membres, des représentants du secteur et des organisations internationales et régionales, notamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'OIT et l'OMI.

15. La FAO a participé à la réunion technique de l'OIT sur l'avenir du travail dans l'aquaculture dans le cadre de l'économie rurale qui s'est tenue à Genève selon des modalités hybrides du 13 au 17 décembre 2021. Il a été recommandé de mettre à jour le guide élaboré en 2013 par la FAO et l'OIT sur la lutte contre le travail des enfants dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture pour permettre de mieux cerner la nature, l'ampleur, les causes, les facteurs et les conséquences du travail des enfants dans l'aquaculture, puis de mettre en place des activités de renforcement des capacités à tous les niveaux appropriés.

16. En 2021, la FAO a publié un document d'orientation (en anglais) intitulé *The role of social protection in the recovery from COVID-19 impacts in fisheries and aquaculture* (rôle de la protection sociale dans la reprise face aux conséquences de la covid-19 dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture), qui montre que la protection sociale a été un levier important grâce auquel les gouvernements ont pu limiter les conséquences socioéconomiques des restrictions liées à la covid-19 pour les populations dépendant de la pêche.

17. En 2021 et 2022, la FAO a mis au point des programmes de renforcement des capacités relatifs à la protection sociale s'adressant aux décideurs politiques, aux pêcheurs, aux pisciculteurs et aux travailleurs du secteur de la pêche. Ces programmes comprenaient trois cours de formation sur la protection sociale dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture axés sur la covid-19, la sécurité sociale et l'adaptation aux chocs, dispensés par l'académie sur la sécurité sociale du Centre international de formation de l'OIT.

18. En 2021, la FAO a lancé un site web consacré à la composante 4 relative à la protection sociale pour la pêche du projet GCP/GLO/352/NOR<sup>9</sup> et une page thématique sur la protection sociale dans le secteur. Les deux sites sont disponibles en anglais, en espagnol et en français.

19. En 2021, la FAO a soutenu les *platoneras*, des femmes travaillant dans le secteur des activités après capture en Colombie, en soulignant qu'il était important qu'elles bénéficient d'une protection sociale. Elle a collaboré avec le gouvernement pour que le travail des *platoneras* soit reconnu, valorisé et encouragé. Le gouvernement a déclaré le 11 décembre «journée nationale des *platoneras*».

---

<sup>9</sup> Le site web est disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/in-action/social-protection-for-fisheries-and-aquaculture/fr/>.

20. La Colombie, le Malawi, la Namibie, le Paraguay, les Philippines et la Tunisie ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé dans le cadre de la composante 4 relative à la protection sociale pour la pêche et l'aquaculture du projet GCP/GLO/352/NOR, en synergie avec le projet FMM/GLO/155/MUL visant à mettre en œuvre les Directives sur la pêche artisanale pour des systèmes alimentaires et des moyens d'existence résilients face au climat et qui profitent autant aux femmes qu'aux hommes. Au Brésil, la FAO étudie les retombées du *Seguro Defeso*, une allocation chômage destinée aux pêcheurs, et aide le gouvernement à refondre son registre des pêches.
21. La FAO a rédigé un rapport sur la protection sociale dans la région Mésio-Amérique, qui a été présenté le 20 mai 2022, lors du forum méso-américain relatif à la protection sociale dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture artisanales.
22. Pour renforcer la cohérence entre les politiques de protection sociale et de gestion des pêches, la FAO a élaboré un cadre d'analyse et d'action, ainsi qu'un outil de diagnostic.
23. En 2021, afin de contribuer à l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants<sup>10</sup>, la FAO a œuvré à accroître les connaissances disponibles au sujet de l'ampleur du travail des enfants dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture artisanales, ainsi que les facteurs qui sous-tendent ce problème et les solutions qu'il est possible d'y apporter. En partenariat avec AsiaDHRRA, la FAO a mené une étude en Asie sur le travail des enfants dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture artisanales et ses liens avec les mouvements migratoires dans la région. Les résultats de cette étude, qui portait sur l'Indonésie, la Thaïlande et les Philippines, ont été présentés lors d'une manifestation en marge de la cinquième Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants, qui s'est tenue à Durban du 16 au 20 mai 2022<sup>11</sup>.

#### IV. SÉCURITÉ DES NAVIRES DE PÊCHE

24. Afin de renforcer la sécurité des navires de pêche et d'aider les petits chantiers navals à construire ce type de navire, la FAO a mis au point une base de données sur la conception des navires de pêche<sup>12</sup>. Cette base de données en accès libre contient plus de 200 plans de navires conçus par des architectes navals de la FAO et des partenaires entre 1960 et 2005. Elle contribue à renforcer la sécurité des activités de pêche en améliorant la conception, la construction, la navigabilité et la sécurité des petits navires de pêche. Les plans types peuvent être utilisés, reproduits et modifiés par les architectes navals et les constructeurs. En 2022, des plans plus récents seront ajoutés, ainsi que des manuels de construction étape par étape.

#### V. ACCORD DU CAP DE 2012 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE DE TORREMOLINOS DE 1993 RELATIF À LA CONVENTION INTERNATIONALE DE TORREMOLINOS SUR LA SÉCURITÉ DES NAVIRES DE PÊCHE, 1977 (ACCORD DU CAP)

25. L'Accord du Cap, adopté en 2012, entrera en vigueur 12 mois après la date à laquelle au moins 22 États, totalisant au moins 3 600 navires de pêche d'une longueur égale ou supérieure à 24 mètres exploités en haute mer, auront exprimé leur consentement à être liés par l'Accord. En mars 2022, 16 États avaient ratifié l'Accord.
26. En plus d'améliorer la sécurité en mer dans le secteur de la pêche, l'Accord du Cap devrait également devenir un outil utile dans la lutte contre la pêche INDNR, complémentaire de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port, puisqu'il s'applique aux navires de pêche et les soumet ainsi au contrôle de l'État du port.
27. Le Comité des pêches, à sa trente-quatrième session, a pris acte du rôle important joué par le Groupe de travail *ad hoc* mixte FAO/OIT/OMI sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et

<sup>10</sup> Texte de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/73/327) disponible à l'adresse suivante: <https://digitallibrary.un.org/record/3814287?ln=fr>.

<sup>11</sup> Vous trouverez plus d'informations à l'adresse suivante: <https://www.5thchildlabourconf.org/fr>.

<sup>12</sup> La base est disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/fishery/en/collection/vesseldesign>.

sur les questions connexes, qui mobilise de nombreux organismes et acteurs. Il a souscrit à la recommandation du Groupe de travail préconisant la révision du mandat de celui-ci en coopération avec les Membres, par l'intermédiaire du Bureau du Comité. À cet égard, le Secrétariat de la FAO a facilité les échanges avec les secrétariats de l'OIT et de l'OMI en vue de rédiger la nouvelle mouture du mandat et de la soumettre pour adoption à la trente-cinquième session du Comité des pêches, ainsi qu'aux organes directeurs de l'OMI et de l'OIT.

## **VI. CONVENTION INTERNATIONALE DE 1995 SUR LES NORMES DE FORMATION DU PERSONNEL DES NAVIRES DE PÊCHE, DE DÉLIVRANCE DES BREVETS ET DE VEILLE (CONVENTION STCW-F DE 1995)**

28. La Convention STCW-F de 1995, qui énonce les critères de délivrance des brevets et les exigences minimales pour la formation des équipages des navires de pêche maritime de 24 mètres de longueur et plus, est entrée en vigueur le 29 septembre 2012. En février 2022, 33 États avaient ratifié la Convention. Le Secrétariat de l'OMI coordonne actuellement la révision complète de la Convention STCW-F.

29. La FAO participe activement au processus afin de veiller à ce que des liens soient dûment établis entre son Code de conduite pour une pêche responsable (1995) et la Convention STCW-F, notamment en ce qui concerne la formation des pêcheurs aux questions de sécurité et de durabilité. Aux septième et huitième sessions du Sous-Comité de l'élément humain, de la formation et de la veille de l'OMI, des propositions ont été formulées en vue d'incorporer à la fois la gestion durable des pêches et la sécurité dans les programmes de formation de tous les membres du personnel des navires de pêche.

## **VII. CONVENTION (N° 188) DE L'OIT SUR LE TRAVAIL DANS LA PÊCHE, 2007**

30. La Convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007, a été adoptée par la Conférence internationale du Travail (CIT) de l'OIT à sa quatre-vingt-seizième session, en 2007. Elle a pour objectif de garantir aux pêcheurs des conditions de travail décentes à bord des navires et énonce à cet effet un certain nombre de conditions minimales requises pour le travail à bord, les conditions d'emploi, le logement et l'alimentation, la protection de la sécurité et de la santé au travail, les soins médicaux et la sécurité sociale. Elle est entrée en vigueur le 16 novembre 2017. En mars 2022, elle avait été ratifiée par 20 États.

31. Les secrétariats de la FAO, de l'OMI et de l'OIT ont travaillé en étroite collaboration pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre de l'Accord du Cap, de la Convention STCW-F, de la Convention n° 188 et de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port, en élaborant et en diffusant une série de documents d'orientation qui portent sur ces instruments internationaux relatifs à la sécurité dans le secteur de la pêche. Le document intitulé *[Façonnons ensemble l'avenir de la pêche. Favoriser des emplois sûrs et décents dans la pêche grâce à l'application de normes internationales](#)*<sup>13</sup> a été publié et diffusé en anglais, espagnol, français et tamoul. Il existe également des versions spéciales en chinois, indonésien et néerlandais (Suriname).

## **VIII. L'ASSURANCE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ET DU TRAVAIL DÉCENT DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE**

32. La FAO a publié le document *World review of capture fisheries and aquaculture insurance 2022*<sup>14</sup> (l'assurance dans les secteurs de la pêche de capture et de l'aquaculture: tour d'horizon au niveau mondial), qui présente les résultats de cinq études régionales et de quatre études nationales menées en 2020. Environ 450 000 navires de pêche dans le monde sont couverts par une assurance sur corps maritime. Quasiment tous les grands navires de pêche industrielle, dont le nombre est estimé à

<sup>13</sup> Le document d'orientation est disponible en sept langues à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CB0627FR>.

<sup>14</sup> The World review of capture fisheries and aquaculture insurance 2022 est disponible à l'adresse suivante: <https://doi.org/10.4060/cb9491en>.



67 800, sont couverts, ainsi qu'environ 50 à 60 pour cent des navires de pêche semi-industrielle, dont le nombre est estimé à 430 000. Cependant, plus de 95 pour cent des 2,3 millions de petits navires de pêche motorisés ne sont pas assurés. La plupart des artisans pêcheurs n'ont pas accès aux services d'assurance dont ils ont besoin. Entre 2009 et 2019, les personnes ou les entreprises ayant assuré des navires de pêche s'estimaient généralement satisfaites de ces services. Ces dernières années, l'accès des équipages des navires de pêche et des artisans pêcheurs aux services d'assurance accident, d'assurance vie et d'assurance maladie s'est amélioré dans les pays en développement.

33. En 2020, le nombre de polices d'assurance dans le secteur de l'aquaculture était estimé à plus de 40 000 dans le monde, la Chine et l'Indonésie étant les plus grands marchés. Si les grands producteurs aquacoles sont bien pris en charge par les assurances, l'offre est inadaptée aux petits et moyens producteurs, en particulier en Asie. Sur la période 2009-2019, les titulaires de contrats d'assurance contre la mortalité des stocks aquacoles ont qualifié les services dont ils ont bénéficié de «bons», voire «très bons» (40 pour cent), ou de «neutres» (36 pour cent). Le secteur de l'assurance a consolidé le marché et augmenté la rentabilité des assurances liées à l'aquaculture.

34. En collaboration avec l'Association de crédit agricole et rural pour l'Asie et le Pacifique (APRACA) et l'Association africaine du crédit rural et agricole (AFRACA), la FAO a réalisé des études de l'offre et de la demande concernant les crédits et les assurances sur la période 2020-2022 au Kenya, aux Philippines, en Thaïlande et dans neuf pays d'Afrique participant au projet Fish4ACP. L'objectif est de faciliter l'accès des petits producteurs et des acteurs de la filière à des services financiers. Dans les Caraïbes, la Barbade a été accompagnée dans la mise en place d'une assurance au tiers destinée aux petits navires de pêche. La FAO a aidé le réseau mondial de renforcement des capacités visant à accroître l'accès des petits pêcheurs aux services financiers (CAFI-SSF) à organiser plusieurs webinaires en 2021 et en 2022 pour permettre l'échange de données d'expérience et promouvoir l'accès à l'assurance dans le secteur de la pêche.

## **IX. TRAVAUX FUTURS SUR LA SÉCURITÉ EN MER, LE TRAVAIL DÉCENT ET LA PROTECTION SOCIALE DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE**

35. La FAO va poursuivre sa collaboration avec l'OMI et l'OIT pour faciliter la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs à la sécurité dans le secteur de la pêche. Son action se concentrera sur les artisans pêcheurs car plus de 90 pour cent des navires de pêche dans le monde sont de petite taille.

36. Les données collectées au sujet des accidents et des décès dans le secteur de la pêche en 2021 seront publiées en 2022 et des activités de suivi seront mises en place avec les partenaires.

37. Après la révision de la Convention STCW-F, qui devrait s'achever pendant la période 2022-2023, la FAO compte élaborer des modules de formation pratique pour les pêcheurs travaillant sur de petits navires, qui pourraient être utilisés par des instituts de formation technique ou professionnelle.

38. La FAO va poursuivre ses travaux visant à renforcer la protection sociale des artisans pêcheurs, consciente du rôle que cette dernière peut jouer pour limiter la vulnérabilité des pêcheurs et favoriser une utilisation durable des ressources biologiques marines. Il s'agira notamment d'analyser les programmes de protection sociale qui portent sur les conséquences socioéconomiques de certaines mesures de gestion de la pêche.

39. Afin d'approfondir la connaissance des programmes de protection sociale dans le secteur de la pêche, la FAO continuera de travailler sur une base de données dans ce domaine. Elle poursuivra également la constitution d'une base de données sur les systèmes d'alerte rapide des petits États insulaires en développement dans les régions Afrique, Caraïbes et Pacifique.

40. La FAO continuera d'apporter un appui technique à la mise en place et à l'amélioration de programmes de crédit et d'assurance dans le secteur de la pêche, en se concentrant sur la pêche artisanale, en collaboration avec l'APRACA, l'AFRACA et le réseau CAFI-SSF.